

## Engagement

### Dispositif de participation de la Ville pour l'achat d'un vélo Neuf

#### Présentation

Lors d'un précédent mandat, la Ville avait mis en place un dispositif d'aide par foyer octroyant une subvention pour l'achat d'un vélo neuf. Dans le cadre de l'agenda 21 local, la municipalité a souhaité faire perdurer cette mesure pour le mandat 2014-2020, selon les modalités suivantes :

- le foyer, défini au moment de la demande de subvention, peut être composé de membres ne portant pas forcément le même nom et habitant à la même adresse. Ainsi toute personne indiquée sur le formulaire de demande de subvention ne pourra plus être inscrite sur une autre demande.
- un foyer ayant bénéficié de l'aide dans le mandat en cours ou durant le précédent, ne peut présenter une nouvelle demande, sauf pour l'achat d'un vélo à assistance électrique lorsque le 1<sup>er</sup> vélo subventionné était un vélo « classique ».

La participation financière à l'acquisition d'un vélo neuf sera de 120€ maximum. Dans le cas d'un achat d'un vélo à assistance électrique, elle sera de 200€ pour la 1<sup>ère</sup> demande de participation du foyer ou de 100€ pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville pour l'acquisition d'un vélo « classique ».

#### Service responsable

Direction de la voirie et des réseaux  
Service voies publiques et réseaux  
1 place de la mairie – BP 50528 – 68021 Colmar cedex  
Tél. 03 89 20 67 88

#### Procédure

Compléter le formulaire + joindre les pièces justificatives  
Le tout est à apporter à la Mairie au bureau des Objets Trouvés (8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30)

**Pour de plus amples renseignements**, vous pouvez contacter le **service des objets trouvés** par téléphone au **03 89 20 67 67** ou par courriel : **objets.trouves@colmar.fr**

#### Pièces justificatives

- Justificatif de domicile récent (**l'original + 1 copie**)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de la personne ayant acheté le vélo
- Facture nominative (et **non le ticket de caisse**) (**l'originale + 1 copie**)

**Le service n'effectue pas les photocopies**

#### Date de mise en œuvre

Dispositif en place depuis le 3 avril 2008